

OPERATIONS RECENSEES CONTRAT 2018-2020							Catégorie de taux et plafond d'aides
ANALYSE DES OPERATIONS RECENSEES							
Collectivité concernée	Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020		
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	VVF ABEILLE EYGURANDE 2018 : 1 898 134 € H.T. 2019 : 1 980 379 € H.T.	3 878 513 €	150 000 €	150 000 €	0 €	5	
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Extension Golf de Neuvic	543 000 €	100 000 €	0 €	0 €	5	
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Aire d'accueil des Gens du Voyage	529 440 €	0 €	100 000 €	0 €	5	
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Travaux de rénovation de la médiathèque	250 000 €	0 €	30 000 €	0 €	2	
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Travaux Siège COM COM - extension parking	96 000 €	28 800 €	0 €	0 €	2	
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	PLUI	745 000 €	0 €	100 000 €	0 €	5	
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Travaux sur les zones d'activités intercommunales (sécurité-incendie, aménagement...)	32 500 €	8 125 €	0 €	0 €	1	
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Construction d'un Bâtiment stockage terrains de sport Gymnase EYGURANDE	56 119 €	14 030 €	0 €	0 €	1	
CC HAUTE CORREZE COMMUNAUTE	Projet de Territoires Etude cabinet	30 000 €	6 000 €	0 €	0 €	5	

Catégorie taux et plafond d'aides	
1	Equipements communaux : Taux 25% - Plafond subvention 11 500 € ou 15 000 € (collectivités > 2 000 habitants) ou 3 500 € diag accessibilité
2	Bâtiments : Taux 30% ou 20% (bâtiment avec loyer, plateforme et multiple rural) - plafond d'assiette éligible 100 000 € H.T.
3	Aménagements de bourgs et espaces publics : Taux 25% plafond de subvention annuel de 25 000 €
4	Equipements sportifs : Taux 30%- plafond d'assiette éligible de 300 000 €
5	Equipements et projets divers : taux selon subvention forfaitaire
6	Edifices patrimoniaux : taux 10% et plafond 60 000 € (classés) taux 25% et plafond 40 000 € (inscrits) taux 60%/65% et plafond 60 000 € (non protégés)
7	Patrimoine immobilier : taux 10% (objet classé) taux 40% (objet inscrit) taux 60% (objet non protégé)
8	PPRNP : taux 45% - plafond 20 000 €
9	Matériel d'entretien de la voirie : taux 40% - plafond de subvention 5 000 €
10	Dotation voirie : taux 40% - possibilité de cumul reliquat 2017, dotations 2018 et dotations 2019
11	Réseaux d'eau pluviale sur Route Départementale en traverse : taux 30% - plafond de subvention de 30 000 €